

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SCENARIO DE COURT-METRAGE ECOPOSS 1^{ère} édition (2022)

PRÉAMBULE

Le présent règlement de concours (ci-après, le « **Règlement** ») établit les règles de participation au concours intitulé *Concours de scénario de court-métrage ECOPOSS* (ci-après, le « **Concours** »).

Le Règlement vise à régir les relations entre, d'une part, l'organisateur du Concours et, d'autre part, les candidats participant au Concours.

En participant au Concours, les candidats acceptent expressément le présent Règlement sans restriction ni réserve et s'engagent à respecter les droits et les obligations qu'il prévoit.

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le Concours est organisé par l'Université Catholique de Lille, association loi 1901 et reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé 60 boulevard Vauban, 59800 Lille, France (ci-après, désigné « l'Organisateur »).

L'Organisateur propose ce concours avec la participation gracieuse du Studio National des Arts Contemporains : Le Fresnoy.

L'Organisateur est l'interlocuteur unique des candidats pendant toute la durée du Concours.

Pour de plus amples informations concernant le Concours organisé par l'Organisateur, les candidats peuvent consulter les pages d'information suivantes relatives au Concours :

<https://campuscreatif-univ-catholille.fr/concours-de-scenario-de-court-metrage-eco-poss/>

Les candidats peuvent contacter l'Organisateur par email uniquement à l'adresse suivante : ecopossconcoursscenario@gmail.com

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le concours de scénarios de court-métrage porte sur le thème « Osons l'éloge du futur ». Le concours s'organisera en deux temps : une présélection à partir de l'écriture d'un synopsis, puis après un accompagnement facultatif à l'écriture de scénario pour les jeunes présélectionnés, l'écriture d'un scénario pour un court-métrage d'une à vingt minutes (ci-après, la « Contribution »).

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. Conditions relatives aux candidats

Le Concours est gratuit et ouvert à toute personne âgée de 16 à 30 ans, à titre individuel ou en équipe (3 personnes maximum).

Le concours concerne trois catégories de public distinctes : les jeunes non scolarisés, les lycéens et les étudiants de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour rappel, la notion de « jeunes » s'entend de 16 à 30 ans.

Pour les catégories « jeunes non scolarisés » et « lycéens », ce concours est réservé aux personnes domiciliées en France dans les Hauts-de-France. Pour la catégorie « étudiants de l'enseignement supérieur et de la recherche », le concours sera néanmoins ouvert aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur de France, Belgique et Luxembourg. Est considéré comme étudiant toute personne en scolarité ininterrompue dans des formations post-baccalauréat inscrite régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur et de la recherche ou ayant terminé son cycle d'étude depuis moins d'un an.

3.2. Conditions relatives à la Contribution

Chaque candidat ne pourra présenter qu'une seule et unique Contribution (le scénario).

La première sélection à partir des synopsis

Il est demandé d'écrire en français un synopsis (ou résumé de l'histoire) d'une page ou deux grand maximum accompagné d'une petite note d'intention de seulement quelques lignes. La note d'intention consiste à développer les thématiques abordées par l'auteur et les raisons pour lesquelles il souhaite raconter cette histoire.

Il s'agit du synopsis d'un court-métrage ne dépassant pas 20 minutes. Il sera également possible d'ajouter au texte quelques références visuelles en prenant le soin de respecter les dispositions légales concernant les droits de propriété intellectuelle.

L'envoi se fera uniquement sous format numérique à l'adresse suivante : ecopossconcoursscenario@gmail.com

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé pour confirmer la bonne réception du synopsis.

La date finale de l'envoi des synopsis est le mercredi 8 juin 2022 à minuit (heure de Paris).

L'accompagnement à l'écriture pour les synopsis présélectionnés

Le mardi 14 juin 2022 le jury du concours communiquera par e-mail sur la présélection. 4 synopsis au maximum seront retenus dans chacune des 3 catégories.

Les candidats sélectionnés pourront alors être accompagnés dans des ateliers facultatifs d'écritures. Ces ateliers seront programmés sous la forme de 9 séances de 2h entre le 15 juin et le 22 juillet 2022. Les ateliers par petits groupes seront localisés à différents endroits des Hauts-de-France. Les frais de déplacement et les assurances prises en conséquence sont à la charge exclusive des candidats.

La date limite de restitution des 12 scénarios (nommés la Contribution) sous format papier est le dimanche 28 août 2022 à minuit (heure de Paris), le cachet de la poste faisant foi. L'adresse est la suivante :

Campus Créatif – Université Catholique de Lille
Concours de scénario EcoPoss
60 boulevard Vauban
59 000 Lille

La Contribution ne devra jamais avoir été diffusée préalablement au Concours, de quelque manière que ce soit et que soit le moyen ou support employé, dans le monde entier.

ARTICLE 4 – MODALITE D'INSCRIPTION

Le candidat souhaitant participer au Concours doit remplir un formulaire sur le site du concours.

Le candidat devra renseigner le formulaire de présentation du candidat, lequel comporte notamment les éléments suivants :

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Adresse postale
- Code Postal
- Ville
- Pays
- Email

- Téléphone

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Le participant devra également renseigner le formulaire de Contribution (un seul formulaire à remplir dans le cadre d'un travail d'équipe en prenant le soin d'indiquer le nom des co-auteurs), lequel a vocation à présenter la Contribution et inclut :

- le titre de la Contribution,
- le nombre de caractères total,

Enfin, le candidat devra fournir un formulaire de déclaration signé aux fins de déclarer et garantir :

- qu'il est seul l'auteur (ou co-auteur dans le cadre d'un travail d'équipe) de sa Contribution,
- que la Contribution soumise n'a jamais été communiquée au public de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Un message de confirmation de l'inscription est adressé par mail au candidat, à l'issue du processus d'inscription.

Il est précisé que toute Contribution déposée et validée est définitive et ne pourra pas être modifiée.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DU CONCOURS

5.1. Sélection des Contributions et Composition du Jury

Les synopsis conformes au présent Règlement seront transmis, dans un premier temps, à un jury de présélection après la clôture des inscriptions du 8 juin 2022.

L'anonymat des participants sera préservé pendant toute la durée du Concours et de l'examen des candidatures jusqu'à l'issue des délibérations du jury.

Le jury de présélection est composé de 6 membres de l'Organisateur, principalement des scénaristes.

Les participants seront informés par mail des résultats de la présélection à partir du 14 juin 2022. En cas d'erreur ou d'informations incomplètes ou erronées de la part du candidat sur l'adresse électronique transmises ou parce qu'elle ne correspondant à celle du candidat ou pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les synopsis présélectionnés, au nombre maximum de 12, déboucheront dans un second temps sur l'écriture d'un scénario qui sera adressé à un jury final composé comme suit :

- Le président de l'Organisateur ou son représentant,
- Un représentant des partenaires de l'Organisateur,
- Des auteurs reconnus pour leurs talents en lien avec l'écriture et le cinéma,
- Des membres du jury de présélection.

La composition du jury est susceptible d'évoluer pendant la phase de dépôt des candidatures au Concours et jusqu'à sa clôture, à l'entière discrétion de l'Organisateur.

5.2. Critères d'évaluation

L'Organisateur n'acceptera ni n'étudiera aucune candidature ou Contribution qui aurait été transmise par un autre biais que la plateforme pour les synopsis et par courrier postal pour les scénarios et qui s'avèrerait non-conforme aux conditions prévues par le présent Règlement.

En tout état de cause, le jury final choisira les lauréats à son entière discrétion, en toute impartialité, en fonction de critères objectifs, à la majorité de ses membres, et sans possibilité de contestation de cette décision ni d'appel.

Les critères d'évaluation des contributions pris en compte par le jury sont notamment les suivants :

- Originalité
- Imagination
- Capacité à devenir concrètement un court métrage
- Liens avec les valeurs défendues par ECOPOSS
- Qualité de l'écriture

ARTICLE 6 - PRIX ET RÉCOMPENSES DU CONCOURS

Trois scénarios primés par le jury seront présentés lors de la Biennale ECOPOSS du 26 au 30 octobre 2022. Les douze scénarios pourraient également être présentés à l'occasion de la Biennale.

Les trois scénarios primés donneront lieu à un prix pour financer la réalisation de trois courts-métrages. Le montant du prix est de six mille (6 000) euros pour chaque catégorie sur présentation de devis détaillés et signés pour accord par l'Université Catholique de Lille. Sur ces six mille (6000) euros, mille cinq cent (1500) euros seront attribués à l'auteur ou aux co-auteurs.

Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix du jury s'il estime que les Contributions ne remplissent pas les conditions pour en bénéficier.

Le jury pourra de surcroît décider de distinguer des candidats pour leur Contribution remarquable.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant au Concours, et jusqu'à la clôture des votes, le candidat accepte que sa Contribution puisse être exploitée par l'Organisateur, notamment le droit pour l'Organisateur de reproduire la Contribution, en tout ou partie, de la communiquer au public et de la diffuser par quelque moyen que ce soit et sur tous supports, papier ou digital.

En tout état de cause, l'Organisateur s'engage à ce que toute reproduction de la Contribution indique de manière apparente et lisible le nom du candidat auteur de la Contribution, dans un format en accord avec le support de diffusion.

ARTICLE 8 – GARANTIES

Le candidat garantit qu'il est l'auteur de la Contribution et qu'il s'agit d'une œuvre originale, au sens du code de la propriété intellectuelle, n'ayant jamais été diffusée, publiée ou communiquée

au public antérieurement au Concours, de quelque manière que ce soit et sur quelque support que ce soit, en France ou à l'étranger, y compris sous un titre différent.

Il déclare expressément être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la Contribution transmise dans le cadre du Concours et que la Contribution ne constitue pas, à quelque titre que ce soit, une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, ni un quelconque fait de concurrence déloyale ou parasitaire.

Le candidat garantit à l'Organisateur la jouissance réelle, libre et paisible des droits transmis sur la Contribution.

Il garantit en conséquence l'Organisateur contre tout trouble, recours, action, revendication ou éviction d'un tiers qui pourrait être intenté à son encontre sur la base de la Contribution, ainsi que des droits cédés en vertu de l'Article 7 du présent Règlement.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

Le candidat reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Concours est de soumettre au jury les candidatures ou Contributions, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du présent Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure telle que définie par les lois et la jurisprudence françaises ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse.

ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce concours par l'organisateur en sa qualité de responsable de traitement sont collectées à des fins de gestion organisationnelle et événementielle dudit concours (gestion des inscriptions, gestion des présentations des candidats, gestion des contributions, gestion des déclarations, identification des gagnants et remise des lots à ces derniers) et serviront uniquement au bon déroulement de celui-ci. Les destinataires de ces données sont l'équipe organisatrice du concours.

Ces données seront conservées pendant une durée d'un an à compter de la remise des prix.

La base légale du traitement de ces données est le consentement, il est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Le candidat peut exercer son droit d'accès aux données le concernant à tout moment et les faire rectifier ou supprimer en contactant : ecopossconcoursscenario@gmail.com
Toute demande de suppression constitue une renonciation à la participation au concours.

Pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le candidat peut contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@univ-catholille.fr

Si le candidat estime, après nous avoir contactés, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal ; la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 11 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé et consultable auprès de l'étude :

SCP Cuvelier, Charley, Vanderschelden
Huissiers de Justice associés
294 rue Solférino - 59012 LILLE CEDEX
www.nord-huissiers.fr

Une copie du règlement pourra être adressée gratuitement au candidat (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique).

Le remboursement des frais postaux sera réalisé par virement bancaire de l'Organisateur sous réserve d'obtention de l'accord à l'utilisation des données bancaires du Candidat et de sa transmission auprès des services compétents de l'Organisateur.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT AMIABLE

Le présent Règlement est soumis au droit français.

En cas de différend qui viendrait à naître entre un candidat et l'Organisateur à propos du présent Règlement et/ou de la Contribution soumise par le candidat, les parties s'engagent à tenter de régler amiablement ce litige.

Si, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date à laquelle l'une des parties a notifié à l'autre l'existence d'un différend et à défaut de règlement amiable dans ce même temps, les parties reprendront toute liberté d'action devant les tribunaux compétents.

Le Candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent Règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.